

**SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT**  
**Séance du 31 mars 2023** **DE\_2023\_009**  
**FINANCES\_BUDGET PRIMITIF 2023**

**Membres en exercice : 22**

Date de la convocation: 22/03/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES JEUNES d'ECRIENNES sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

**Présents votant : 14**

**Votants: 18**

**Présents :** Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

**Pour: 18**

**Contre: 0**

**Présents non votant :** Charles DE COURSON, Pascal ERRE, François GSELL, Brigitte HANSE, Florence LOISELET, Sébastien MIRGODIN

**Abstentions: 0**

**Représentés:** Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Jean-Louis ROYER par Pascale CHEVALLOT, Daniel STOLL par Sylvain LANFROY, Patrice TRIMBALET par Daniel FONTAINE

**Excusés:**

**Absents:** Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Dominique HAUTEM, Olivier MALOU

**Secrétaire de séance:** Pascale CHEVALLOT

---

## Objet: FINANCES\_BUDGET PRIMITIF 2023 - DE\_2023\_009

Afin de permettre au Syndicat de fonctionner pour l'exercice 2023, il convient de le doter d'un budget primitif.

Le projet de budget que Monsieur le Président soumet au Comité Syndical intègre d'une part les recettes pour lesquelles il existe d'ores et déjà des garanties quant à leur perception, et d'autre part, les dépenses, de fonctionnement et d'investissement, qui viennent en emploi de ces recettes.

Ce projet est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement et est présenté selon la nomenclature comptable M14 en annexe.

Le comité syndical

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 10 Février 2023 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget présenté par le Président, soumis au vote par missions,

**Propose :**

• D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux de synthèse ci-dessous :

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/04/2023  
051-200061083-20230331-DE\_2023\_009-DE

— *au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement,*

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT				Réalisé 2022	Prévu BP 2023
Chapitre	Libelle				
011	Charges de gestion générale			68 222,76	96 277,00
60	Achats et variation des stocks			3 864,99	19 370,00
61	Services extérieurs			56 905,03	59 867,00
62	Autres services extérieurs			7 452,74	17 040,00
012	Charges de personnel			199 433,99	225 850,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés			1 670,46	2 000,00
64	Charges de personnel			197 763,53	223 850,00
	Chapitres non globalisés			4 967,04	7 275,35
65	Autres charges de gestion courante			0,29	10,00
66	Charges financières			2 835,95	3 134,55
67	Charges exceptionnelles			0,00	2 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions			2 130,80	2 130,80
021	Virement à la section d'investissement			0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCT.</b>				<b>272 623,79</b>	<b>329 502,35</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT				Réalisé 2022	Prévu BP 2023
Chapitre	Libelle				
002	Résultat de fonctionnement reporté			369 624,10	364 568,43
64	Dotations et participations			6 818,82	2 000,00
74	Dotations et participations			260 749,30	301 628,00
74718	Autres participations Etat			15 780,28	41 560,00
7472	Participat° Régions			25 103,14	32 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement			191 548,00	186 684,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS			28 118,88	41 384,00
7478	Participat° Autres organismes			0,00	0,00
758	Produit Divers gestion courante			199,00	0,00
7815	Reprise sur provisions			0,00	65 000,00
<b>TOTAL RECETTES FONCT.</b>				<b>637 192,22</b>	<b>733 196,43</b>

— *au niveau du chapitre pour la section d'Investissement,*

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT				Réalisé 2022	Prévu BP 2023
Chapitre	Libelle				
001	Résultat d'investissement reporté			0,00	0,00
1641	Emprunt			21 683,12	21 889,11
20	Immobilisations incorporelles			20 872,20	147 516,00
202	Réalisation de documents d'urbanisme			20 872,20 €	147 516,00 €
2051	Concessions, droits similaires			0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles			1 044,00 €	1 200,00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVEST.</b>				<b>43 599,32</b>	<b>170 605,11</b>
RAR N-1 RF				15 285,00 €	15 285,00 €
PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE				<b>58 884,32</b>	<b>185 890,11</b>

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 06/04/2023  
051-200061083-20230331-DE\_2023\_009-DE

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libelle			Réalisé 2022	Prévu BP 2023
001	Résultat d'investissement reporté			278 788,93	237 320,41
28	Amortissements des immobilisations			2 130,80	2 130,80
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00	0,00
13	Subvention d'investissement			0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges			0,00	0,00
1641	Emprunt			0,00	0,00
023	Virement de la section de fonctionnement			0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES INVEST.</b>				<b>280 919,73</b>	<b>239 451,21</b>

Soit un budget global présentant un total de dépenses de 515 392,46 € et un total de recettes de 972 647,64 €

☛ Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2023 présentant un total de dépenses de 515 392,46 € et un total de recettes de 972 647,64 € et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES JEUNES d'ECRIENNES

Le 31 mars 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

